

COLLECTIF INTER ASSOCIATIF HANDICAPS 31 (CIAH 31)

C/O GIHP MIDI-PYRENEES

10 Rue Jean Gilles, Local n°902,

31100 TOULOUSE

Tel: 05 61 44 88 33

E-mail : ciah31@handi-social.fr

Site: <http://v2.handi-social.fr/ciah31.html>

ou <http://gihpmip-v5.le-pic.org/>

Monsieur H.M. COMET, Préfet de Région,
Président du CDCPH,
PREFECTURE DE REGION
1 Place St-Etienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9

Le 18 octobre 2013,

Copie pour information au Président du Conseil Général

Objet : **Ordre du jour de la prochaine
commission plénière du CDCPH 31¹**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président,

L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées précise en particulier :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

*Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'État dans le département, au président du conseil général, au **conseil départemental consultatif des personnes handicapées**, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. »*

Nous vous serions très obligés de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission plénière du CDCPH l'examen des rapports, établis par les maires des communes de plus de 5 000 habitants, faisant état des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant dans le domaine du cadre bâti de la voirie des espaces publics et des transports.

Dans l'attente de votre réponse, et en vous remerciant par avance, veuillez, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée,

Pour le CIAH 31,

Jean BOUILLAUD

Catherine COUSERGUE

Odile MAURIN

¹ Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées de Haute -Garonne

Associations membres du CIAH 31 :

- AIDES Midi-Pyrénées
- Alliance Maladies Rares Midi-Pyrénées (AMR)
- Association Avenir Dysphasie Midi-Pyrénées (AAD)
- Association Connaitre les Syndromes Cérébelleux (CSC)
- Association Charcot – Marie – Tooth (CMT)
- Association Départementale des Parents d'Enfants Déficients Auditifs 31 (AD-PEDA)
- Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM)
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS 31)
- Association des Parents d'Enfants Handicapés ou Différents (APEHD)
- Association des Sourds de Tolosa (AST – ex TOLOSA 31)
- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA)
- Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)
- Association Pour l'Insertion des Handicapés Moteurs et Sensoriels (APIHMS)
- Être Et Avoir 31
- Groupe des Aphasiques Tchatcheurs du Toulousain (GATT)
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Midi-Pyrénées (GIHP)
- Handi-Social
- Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Spina-Bifida Midi-Pyrénées
- Trisomie 21 Haute-Garonne
- Union Nationale de Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)